

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

19 Décembre 2022 à 20h



Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Représentés : 2 / Votants : 14 / Absents : 3

- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-084 votée en date du 14 novembre 2022 relative au transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs. Le partage de la taxe entre les Communes et leur EPCI à fiscalité propre avait été rendu obligatoire par la Loi de Finances 2022. Deux amendements ont été déposés, un sur le projet de Loi de Finances rectificative de 2022 et un sur le projet de Loi de Finances 2023. Suite à la commission mixte paritaire du mardi 22 novembre adoptant la Loi de Finances rectificative et intégrant cet amendement, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont annulé les dispositions de transfert de la taxe et donnent la possibilité aux Communes d'abroger les délibérations prises à ce sujet. Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour d'annuler la délibération n°2022-084.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.